

65 - Vie des Quartiers - Subvention complémentaire à Profession Sport 25/90 - Subventions d'équipement ASEP Cras Chaprais Viotte MJC Besançon Clairs-Soleils Comité de Quartier Rosemont Saint-Ferjeux

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de diverses subventions :

1 - Association Profession Sport 25/90

Dans le cadre du dispositif «Tickets Loisirs Vacances» et conformément à la délibération du Conseil Municipal du 16 janvier 2014, la Ville de Besançon a engagé un partenariat avec l'ensemble des opérateurs régionaux labellisés VACAF dont quatre sont chargés de favoriser les départs en vacances et les séjours familiaux en proposant des forfaits incluant, outre l'hébergement et la restauration, le transport et l'animation. Trois de ces prestataires, le CLAJ de la Batailleuse à Rochejean, la Roche du Trésor à Longeville - Mont d'Or et les PEP à Malbuisson bénéficient de la prestation courts séjours de la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs. Le quatrième, Profession Sports 25/90 dont les sites de Marnay et Port-Lesney sont hors limite du département, ne peut prétendre à cette aide dont le montant s'établit à 15,24 € par jour et par enfant.

Afin de ne pénaliser ni les familles, ni la structure et de maintenir cette offre spécifique d'accueil en bungalows appréciée du public, il est proposé de verser à Profession Sports 25/90 une subvention de 4 037,80 €. Cette aide correspond aux séjours de 5 jours pour 58 enfants, soit 23 familles bisontines ayant bénéficié de cet accueil.

Il est précisé que cette subvention est accordée à titre exceptionnel et ne sera pas renouvelée, l'association ayant été invitée dès 2013 à rechercher une base d'accueil éligible courts séjours CAF sur le département du Doubs.

En cas d'accord, la somme de 4 037,80 € sera prélevée sur la ligne 65.422/6574 CS 47041.

2 - Subventions d'équipement aux associations ASEP Cras Chaprais Viotte, Comité de Quartier Rosemont Saint-Ferjeux et MJC Besançon Clairs-Soleils

La Ville de Besançon, en soutien aux structures d'animation socioculturelle, se propose de répondre favorablement et en complément d'autres financeurs, notamment la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs, au besoin d'équipement de ces associations.

A ce titre, il est proposé d'accorder à l'ASEP Cras Chaprais Viotte pour l'achat de tatamis et d'ordinateur une subvention de 2 000 €. Pour la maison de quartier de Rosemont St-Ferjeux le montant de l'aide proposée s'élève à 2 880 € pour renouveler l'installation de son espace informatique auxquels s'ajoute 2 800 € pour compléter l'achat de matériel électroménager destiné à l'espace accueil convivialité. La MJC de Clairs-Soleils sollicite pour sa part une subvention de 3 000 € pour moderniser son matériel informatique.

En cas d'accord, la somme totale à verser, soit 10 680 €, sera prélevée sur la ligne 204.422/20421.00509 CS 47030.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le versement des subventions suivantes :

. 4 037,80 € à Profession Sport 25/90

. 2 000 € à l'ASEP Cras Chaprais Viotte

. 5 680 € au Comité de Quartier Rosemont Saint-Ferjeux

. 3 000 € à la MJC Besançon Clairs-Soleils

- autoriser M. le Maire à signer avec chacune des associations les avenants correspondants.

«M. LE MAIRE : C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. GHEZALI et M. LEUBA n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 14 novembre 2014.